



Allocations familiales

Par **Cat'eyes37200**, le **08/08/2023** à **13:49**

Bonjour je me permets de vous solliciter car ma fille de 2 ans a été placée depuis sa naissance car j'étais sans domicile fixe. D'habitude je viens toujours avec mon avocate mais là elle n'a pas pu être là.

Du coup la juge m'a suspendu les allocations sans motif. mais ce que je ne comprends pas c'est que je les touche toujours...Mon avocate m'a dit que je ne risquait pas d'amende car c'est à la juge d'envoyer le papier à la caf.

Elle a aussi fait une demande pour que je puisse garder les allocations et que je continue de verser les 100€ par mois à l'aide sociale à l'enfance. Car je ne viens jamais les mains vides. Est-ce que je risque une amende ?

Par **P.M.**, le **08/08/2023** à **14:09**

Bonjour,

Vous risquez surtout de devoir rembourser l'indu...